

Fédération Française de la Photographie  
et des Métiers de l'Image  
24, rue Louis Blanc  
75010 PARIS

Tél. : +33 (0)1 84 16 47 47  
Contact : secretariat@ffpmi.eu

[www.ffpmi.eu](http://www.ffpmi.eu)

Paris, le 26 février 2019

Monsieur le Président de la République,

Comme vous le savez, la formation professionnelle est un droit et une obligation institués par la loi. L'article L900-1 du code du travail indique que : « La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale ».

Votre gouvernement a instauré une réforme de la formation professionnelle en 2018 en proclamant que la formation professionnelle était le meilleur moyen de lutter contre le chômage et constituait un enjeu de compétition pour l'économie de notre pays.

Concernant les salariés, le compte personnel d'activité a été renforcé avec la possibilité de choisir les prestations de formation directement auprès des organismes agréés.

Concernant les artisans, la situation est bien plus incertaine. En effet, à ce jour, les conditions d'exercice des droits à la formation des artisans restent inconnues pour l'exercice 2020 et les suivants.

Faut-il le rappeler ? En France, il y a 1 200 000 entreprises de l'artisanat qui ont généré pas moins de 107 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2016. Ces artisans, quel que soit leurs statuts juridiques ont des besoins évidents de pouvoir continuer à se former afin de rester compétitifs.

Cela concerne également de nombreux micro-entrepreneurs, en cours de reconversion professionnelle ou de jeunes entrepreneurs, devant construire les compétences de leur nouveau métier et même réaliser certaines formations obligatoires pour exercer.

Plus qu'une nécessité, c'est un droit protégé et une obligation encadrée par la loi.

Or aujourd'hui, l'organisme chargé du financement des formations des chefs d'entreprises artisanales, le FAFCEA vient d'informer l'ensemble de ses bénéficiaires qu'à partir du 15 mars 2019, il ne serait plus en mesure de financer aucune nouvelle formation.

Pourquoi ?

Selon le communiqué affiché ce jour sur la page d'accueil du FAFCEA (<https://www.fafcea.com/>), le transfert aux URSSAF de la collecte de la contribution à la formation, précédemment assurée par la DGFIP a entraîné la « disparition » de 170.000 entreprises des fichiers et ainsi un déficit des moyens du FAFCEA (l'OPCA chargé du financement des formations des artisans) pour assurer sa mission. Son budget passe ainsi de 72 millions pour 2017 à 33,8 millions pour 2018, entraînant un déficit de 32 millions d'euros à ce jour.

Fédération Française de la Photographie  
et des Métiers de l'Image  
24, rue Louis Blanc  
75010 PARIS

Tél. : +33 (0)1 84 16 47 47  
Contact : secretariat@ffpmi.eu

[www.ffpmi.eu](http://www.ffpmi.eu)

Les artisans, et les organismes de formation à leurs côtés, vont subir de plein fouet les résultats d'une réforme gouvernementale mal préparée et mal suivie qui met en péril la pérennité du financement de ses dispositifs de formation.

Loin des volontés affichées par vous, Monsieur le Président de la proclamée « Start-Up Nation », nous assistons, une fois de plus, à un amateurisme coupable qui, s'ajoutant aux dommages générés par une crise des « gilets jaunes » rendue interminable par la surdité de l'exécutif, précipite déjà certains de nos confrères à débaucher voir à fermer leurs entreprises.

En tant que Organisation Professionnelle, défendant nos adhérents, Artisans des Métiers de l'Image, nous nous devons de vous interpeller à ce sujet.

A l'heure où je vous parle L'U2P et la CNAMS négocient une rallonge avec vos services afin d'assurer le remboursement des formations déjà engagées.

Il est nécessaire que le gouvernement débloque ces moyens d'urgence afin que le FAFCEA puisse continuer sa mission.

Par ailleurs, il est également indispensable que soient connues rapidement les conditions de la formation des artisans dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme et de la disparition des OPCA au 1er janvier 2020.

Nos entreprises et nos entrepreneurs comptent sur vous, Monsieur le Président. Au nom de la FFPMI et ses adhérents, je vous demande expressément de tout mettre en œuvre pour permettre aux artisans de préserver leur accès à la formation professionnelle continue.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Laurent Belet  
Président  
Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image

